



Fiche de données de sécurité

M00000146

Alcool 96%, 1 litre

Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

ÉTHANOL 96% V/V + 10% IPA (932377)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information n'est disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (producteur/importateur)

Maunt
Brieltjenspolder 20
4921 PJ Made
085 - 9026 600

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum NVIC - Bilthoven + 31 30 274 88 88 (Disponible uniquement en anglais)
pour un médecin traitant en cas d'empoisonnement accidentel)

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une irritation oculaire grave.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeur facilement inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Pictogrammes de danger



Flamme (SGH02) Point d'exclamation (SGH07)

Mot signal

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables. H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Recommandations de sécurité

P210 Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. -
Ne pas fumer. P233 Conserver dans un récipient hermétiquement fermé.
P240 Conteneur de stockage et de collecte du sol.
P241 Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.
P242 Utiliser des outils anti-étincelles.
P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique. P264 Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs heures.
minutes ; retirer les lentilles de contact, si possible ; continuer à rincer.



P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Peau rincer à l'eau [ou se doucher].

P370+P378 En cas d'incendie : éteindre avec de la mousse, de la poudre ou du CO2 P403+P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

2.3 Autres risques

Aucun.

Section 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

ETHANOL ; N° d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-0010 ; N° CE : 200-578-6 ; N° CAS : 64-17-5

Part de poids : ≥ 50 - < 100 %.

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

PROPAAN-2-OL ; N° d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx ; N° CE : 200-661-7 ; N° CAS : 67-63-0

Part de poids : ≥ 10 - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

Informations complémentaires

Contenu complet des phrases R, H et EUH : voir section 16.

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours Appeler un

médecin. En cas de perte de connaissance : position latérale -

appeler un médecin. **Informations générales**

Respecter les consignes de sécurité et le mode d'emploi figurant sur l'emballage. Éloigner immédiatement les victimes de la zone de danger. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après inhalation

Éloigner les victimes de la zone de danger. Amener la personne à l'air frais, la maintenir au chaud. En cas de respiration irrégulière ou arrêtée : respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et bien rincer. Appliquer la crème sur la peau nettoyée en la frottant délicatement.

Sur le contact visuel

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer abondamment à l'eau (10-15 min). Appeler un médecin.

Après avoir avalé

Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir, appeler le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune information n'est disponible.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis

Aucun.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Extincteurs

Agents d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, extincteurs à poudre, eau pulvérisée, mousse, CO₂, agents extincteurs secs, eau pulvérisée, eau pulvérisée.

Agents d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le monoxyde de carbone est possible dans les incendies.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie

en cas d'incendie, appareil respiratoire autonome utiliser.

5.4 Informations complémentaires

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Ne pas rejeter l'eau d'extinction dans les égouts.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou de l'aliment.

le mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une bonne ventilation.

6.2 Précautions environnementales

Ne le laissez pas pénétrer dans le réseau d'égouts. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou le réseau d'égouts, vous devez retirer le produit de l'eau. conformément aux règles applicables localement.

6.3 Méthodes et équipements de confinement et de nettoyage

Aucun.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser que dans des endroits où l'extraction d'air est suffisante.

Mesures de protection Mesures de protection contre l'incendie

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Les outils produisant des étincelles ne doivent pas être utilisés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas laisser les conteneurs ouverts. Assurer une ventilation adéquate. Bien ventiler la zone de stockage.

Informations sur le stockage avec d'autres substances ou préparations

Classe de stockage : 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les consignes de sécurité et le mode d'emploi figurant sur l'emballage. Conserver le récipient bien fermé
conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation finale spécifique

Aucun.



Maunt B.V. maunt.com

info@maunt.com+31 85 9026 600



Section 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/personnelle protection

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'atelier ETHANOL ; No

CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur limite : 500 ppm / 960 mg/m³

Limitation de crête :

2(II) Commentaire :

Y Version : 17-10-

2017

PROPAAN-2-OL ; No CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur limite : 200 ppm / 500 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Commentaire : Y Version : 17-10-

2017

Limite biologique

PROPAAN-2-OL ; No CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Sang total (B) / Fin de l'exposition ou du temps de travail Valeur limite : 25 mg/l

Version : 08-06-2017

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition ou du temps de travail Valeur limite : 25 mg/l

Version : 08-06-2017

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser une ventilation locale par aspiration et une bonne ventilation de la pièce. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et de vapeurs de solvants en dessous des limites, il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Protection des personnes

Pendant le travail, ne pas manger et ne pas boire - ne pas fumer. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Les vêtements souillés par le produit doivent être

nettoyés immédiatement. **Protection des yeux/du**

visage Utiliser des lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection de la peau Protection des

mains Gants de protection PVC ou

caoutchouc **Protection du corps**

Utiliser des produits de protection de la peau adaptés au travail.

Protection respiratoire

Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer une bonne ventilation.



Maunt B.V. maunt.com info@maunt.com+31 85 9026 600



Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Couleur : incolore

Odeur : alcool

Limpidité : claire

Données de sécurité État d'agrégation :

liquide **Point et intervalle d'ébullition :** (1013

hPa) °C **Point d'éclair :** 17 °C

Densité : (20 °C) 0,805 - 0,812 g/cm³.

9.2 Autres informations

Aucun.

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information n'est disponible.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses

Aucune information n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information n'est disponible.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information n'est disponible.

Rubrique 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aquatoxicité

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

Paramètre : LC50 (ETHANOL ; CAS no. : 64-17-5)

Espèce : Leuciscus idus (liseron doré)

Paramètre analytique : Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons Dose efficace : 8140 mg/l

Durée d'exposition : 48h

Paramètre : LC50 (PROPANE-2-OL ; n° CAS : 67-63-0)

Espèce : Lepomis macrochirus (poisson-lune)

Paramètre analytique : Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons Dose efficace : 1400 mg/l

Durée d'exposition : 96h

Toxicité aiguë (à court terme) des daphnies

Paramètre : CE50 (ETHANOL ; n° CAS : 64-17-5)

Espèce : Daphnia magna (grande puce d'eau)

Paramètre analytique : Toxicité aiguë (à court terme) des daphnies Dose de travail : 9268 - 14221 mg/l



Maunt B.V. maunt.com info@maunt.com+31 85 9026 600



Durée d'exposition : 48h

Paramètre : ECS (ETHANOL ; n° CAS : 64-17-5)

Espèce : E. Sulcatum

Paramètre analytique : Toxicité aiguë (à court terme)

des daphnies Dose de travail : 65 mg/l

Durée d'exposition : 72h

Paramètre : CE50 (PROPAAN-2-OL ; n° CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (grande puce

d'eau) Paramètre analytique : Toxicité aiguë (à court

terme) pour la daphnie Dose de travail : 13299

mg/l

Durée d'exposition : 48h

Paramètre : CE5 (PROPAAN-2-OL ; n° CAS : 67-63-0)

Espèce : E. Sulcatum

Paramètre analytique : Toxicité aiguë (à court terme)

des daphnies Dose de travail : 4930 mg/l

Durée d'exposition : 72h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

Paramètre : CE50 (ETHANOL ; n° CAS : 64-17-5)

Espèce : Microcystis aeruginosa

Paramètre analytique : Toxicité algale aiguë (à court

terme) Dose efficace : 1450 mg/l

Durée d'exposition : 8 jours

Paramètre : IC5 (ETHANOL ; n° CAS : 64-17-5)

Espèce : Scenedesmus quadricauda

Paramètre analytique : Toxicité algale aiguë (à court

terme) Dose efficace : 5000 mg/l

Durée d'exposition : 7 jours

Paramètre : IC50 (PROPANE-2-OL)

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Paramètre analytique : Toxicité algale aiguë (à court

terme) Dose efficace : > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 72h

Toxicité bactérienne

Paramètre : EC5 (ETHANOL ; CAS No : 64-17-5)

Espèce : Pseudomonas putida

Dose efficace : 6500 mg/l

Durée d'exposition : 16h

Paramètre : CE5 (PROPAAN-2-OL ; n° CAS : 67-63-0)

Espèce : Pseudomonas

putida Dose efficace : 1050 mg/l

Durée d'exposition : 16h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

éthode d'analyse : Biodégradation (

ETHANOL ; CAS No. : 64-17-5) Paramètre : Biodégradation

Taux de dégradation : 94



Maunt B.V. maunt.com info@maunt.com+31 85 9026 600



éthode d'analyse : DBO (ETHANOL ; CAS No. : 64-17-5) Paramètre : Biodégradation Taux de dégradation : 930 - 1670 mg/g Délai : 5 jours

éthode d'analyse : ThZV (ETHANOL ; CAS No. : 64-17-5) Paramètre : Biodégradation Taux de dégradation : 2100 mg/g

éthode d'analyse : Biodégradation (PROPAAAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0) Paramètre : Biodégradation Taux de dégradation : 95 Durée : 21 jours

éthode d'analyse : DBO (% de la DTh) (PROPAAAN-2-OL ; CAS No : 67-63-0) Paramètre : Biodégradation Taux de dégradation : 5

éthode d'analyse : DBO (% de DCO) (PROPAAAN-2-OL ; CAS no. : 67-63-0) Paramètre : Biodégradation Taux de dégradation : 96 %.

12.3 Bioaccumulation

Aucune information n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information n'est disponible.

12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Effet toxique sur les poissons et les micro-organismes.

Section 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de production de déchets

Ne pas déverser dans l'eau ou les égouts. Respecter les réglementations locales les réglementations gouvernementales vers une décharge appropriée pour les déchets industriels.

Section 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU

ONU 1987

14.2 Nom d'expédition approprié selon les règlements modèles de l'ONU

Transport terrestre (ADR/RID)

ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL ISOPROPANOL)

Transport maritime (IMDG)

ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL ISOPROPANOL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL ISOPROPANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Transport terrestre (ADR/RID) Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Numéro de danger (n° Kemler) : 33

Code de restriction du tunnel : D/E



Maunt B.V. maunt.com info@maunt.com+31 85 9026 600



Exigences particulières : E 2 LQ 1 I 640D



Étiquette(s) de danger :

Transport en haute mer (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-D

Réglementations spéciales :



LQ 1 I E 2 **Étiquette(s) de**

danger : Transport aérien (ICAO-TI /

IATA-DGR) Classe(s) : 3

Réglementation spéciale : E



Étiquette(s) de danger :

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Risques environnementaux

Transport terrestre (ADR/RID) : Non

Transport en haute mer (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Ne pas utiliser de récipients galvanisés. Ne pas utiliser de récipients en métal léger.

14.8 Informations complémentaires

Ne pas mettre en contact avec l'eau. Éviter l'humidité > 50 °C, le refroidissement < 0 °C, l'humidité

Éviter l'exposition à la chaleur Fermer le récipient hermétiquement et le protéger de : la chaleur > 50

°C. En cas de déversement, absorber avec un matériau liant les liquides.

Rubrique 15 : Affaires réglementaires

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement et législation spécifique à la substance ou au mélange

Réglementation nationale Classe de danger pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (légèrement dangereux pour l'eau) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information n'est disponible.

Rubrique 16 : Autres informations

16.1 Indication des changements

02. Éléments d'étiquetage

16.2 Abréviations et acronymes

Aucun.



16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucun.

16.5 Libellé des phrases R, H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeur hautement

inflammables. H319 Provoque une

grave irritation des yeux.

H336 Peut provoquer des somnolences ou des vertiges.

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

16.6 Informations sur la formation

Aucun.

16.7 Informations complémentaires

Les informations contenues dans ce document de sécurité sont conformes à la législation nationale et communautaire. Toutefois, les conditions existant chez l'utilisateur et dans lesquelles le travail est effectué échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées à la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions statutaires responsables.

Nous déclarons que les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations devraient inclure des instructions pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou transformé avec d'autres matériaux, les données de cette fiche de données de sécurité ne sont pas automatiquement transférables au nouveau matériau ainsi produit.
